

Séance du mercredi 8 janvier 2020

I - ORDRE DU JOUR

PRÉAMBULE : programmation des prochaines Commissions des Finances

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2020-01-001 Contribution de la Communauté au projet de CPER 2021-2027 (annexe)
- 2020-01-002 Avis sur le soutien financier d'un point d'information transfrontalier dans le cadre du Pacte Ardennes
- 2020-01-003 Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) : instauration des exonérations dans les périmètres de la convention ORT (annexe)

B. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 2020-01-004 Demande de subvention au titre du Contrat de Territoire pour le financement du Petit Train Touristique Routier (PTTR)
- 2020-01-005 Précisions des délibérations n° 2017-01-024 du 17 janvier 2017 et 2019-12-293 du 27 décembre 2019 relatives à la cession à TDF des sites de réseau hertzien
- 2020-01-006 Demande de subvention au titre du Contrat de Territoire pour le financement de la Mission d'accompagnement de la Communauté à sa candidature à l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
- 2020-01-007 Cotisation à l'Association des Maires du Département des Ardennes (AMDA) pour 2019

Séance du mercredi 8 janvier 2020

L'an deux mil vingt, et le mercredi huit janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, M^{me} Linda AMAR, M. Mario IGLESIAS, M^{me} Olinda BADRE, MM. Farouk BOUDGHASSEM, Daniel BORIN, Dominique HAMAIDE, Robert ITUCCI, Antoine PETROTTI, Claude WALLENDORFF, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE (remplaçant M. André VINCENT), M^{me} Dominique FLORES, MM. René CHOIN, Joël HIGUET, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Daniel DURBECQ, Gérald GIULIANI, Jean-Marie MARTIN, M^{me} Dominique RUELLE, M. Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Erick HIVER (pouvoir à M. Joël HIGUET), Gérard SAINT-MAXIN (pouvoir à M. Pascal GILLAUX), Pierre MARCHAND (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Eugénio PIRRONITTO, M^{me} Khadidja RIGAUX (pouvoir à M. Mario IGLESIAS), M. Mathieu SONNET (pouvoir à M^{me} Dominique RUELLE), M^{mes} Isabelle BLIGNY (pouvoir à M. Farouk BOUDGHASSEM), Claudie DANHIEZ (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), MM. André VINCENT (remplacé par M. Bernard DEFORGE), Benoît SONNET (pouvoir à M^{me} Dominique FLORES), Dominique POLLET (pouvoir à M. Richard CHRISMENT), M^{mes} Brigitte ANCIAUX, Laure BARBE, Bénédicte BELLIH, MM. Rémi LECLERC, Jean-Bernard ROSE, M^{me} Michelle POTH.

M. Pascal GILLAUX est nommé secrétaire de séance.

PRÉAMBULE : programmation des prochaines Commissions des Finances

Le Conseil fixe les dates suivantes :

- **Conseils de Communauté** :
 - jeudi 23 janvier 2020 à 18h30 (Orientations Budgétaires)
 - **mercredi 26 février 2020 à 18h00** (Budget Principal) au lieu du jeudi 27 février à 18h30 initialement prévu

- **Bureaux** :
 - mercredi 22 janvier 2020 à 17h30
 - mardi 11 février 2020 à 17h30
 - mercredi 4 mars 2020 à 17h30

- **Commissions des Finances** :
 - mardi 21 janvier 2020 à 14h00
 - jeudi 20 février 2020 à 14h00

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-01-001 Contribution de la Communauté au projet de CPER 2021-2027 (annexe)

La démarche d'élaboration du prochain CPER 2021-2027 a été lancée par le Premier Ministre depuis le 6 septembre 2019. Le montant global de l'enveloppe du CPER 2015-2020 s'élevait à plus de 600 millions d'euros. En ce qui concerne le nouveau Contrat, aucun chiffre n'est avancé. Pour 2020, l'État prévoit 123,7 millions d'euros en autorisation d'engagement (AE) et 111,2 millions d'euros en crédits de paiement (CP) pour assurer la soudure avec la nouvelle génération.

Considérant le courrier commun du Préfet de Région et du Président du Grand Est, en date du 21 novembre 2019, détaillant la méthodologie sur les éventuelles contributions au futur CPER Grand Est,

Entendu la remarque liminaire que le volet infrastructure de mobilité (réseau routier, ferroviaire, fluvial, aéroportuaire) des 3 CPER en cours, sera prolongé jusque fin 2022. Il n'est pas attendu de contribution sur ces volets à ce stade pour le prochain CPER,

Le Conseil de Communauté propose sur la base du Projet de Territoire 2016-2020 de la Communauté, ainsi que son Contrat de Ruralité 2017-2020 et des fiches actions ou projets du Pactes Ardennes de :

- de nous assurer de l'inscription de la phase 2 de la ligne Reims-Namur,
- de nous assurer de la prise en compte de l'état du canal des Ardennes, des travaux à y conduire, de la pérennisation de l'activité économique du Port de Givet et l'activité fluviale, notamment touristique,
- d'accepter un nouvel axe au pilier 2 : compétitivité du territoire régional, appelé : « Soutenir les infrastructures multimodales (port/aéroport/Fret ferroviaire et réseaux liés) »,
- les éléments de réflexion et projet figurant à la contribution au CPER 2021-2027 annexé à la présente

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le projet de contribution, avec les ajouts et précisions donnés en séance,

* **autorise** le Président à transmettre celle-ci au Préfet des Ardennes, chargé de réceptionner les contributions, au Préfet de la Région Grand Est, ainsi qu'au Président de la Région Grand Est.

2020-01-002 Avis sur le soutien financier d'un point d'information transfrontalier dans le cadre du Pacte Ardennes

Vu le Pacte Ardennes signé le 15 mars 2019,

Considérant la fiche actions n° 118 relative à l'ouverture d'un point d'information transfrontalier,

Considérant l'avis favorable, sous réserve, du Bureau Communautaire du 24 septembre 2019,

Considérant la nécessité de créer un service d'information dédié aux travailleurs transfrontaliers, à la fois sur les questions de statut, assurance, etc... qui se posent au quotidien,

Considérant l'intérêt de mettre en place ce service, porté par la Région Grand Est et l'État, inscrit dans le réseau EURES, un réseau de coopération visant à faciliter la liberté de mouvement des travailleurs,

Entendu que la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse pourrait être appelée à financer, pour partie, ce service dans le futur,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** d'être partenaire de l'ouverture et la mise en place d'un point d'information transfrontalier, sous réserve que celui-ci organise des permanences dans les communes frontalières, notamment au CISE à VIREUX-MOLHAIN.

2020-01-003 Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) : instauration des exonérations dans les périmètres de la convention ORT (annexe)

Vu la Loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018, qui crée l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT),

Considérant la fiche action n° 113 du Pacte Ardennes relative à la mise en place d'ORT sur le Département,

Vu la délibération n° 2019-06-126 du 11 juin 2019, approuvant le dispositif et l'engagement de la Communauté dans ce type d'opération aux côtés des communes de GIVET, REVIN, FUMAY, VIREUX-WALLERAND et VIREUX- MOLHAIN,

Vu les délibérations des communes visées s'engageant dans l'ORT,

Vu les articles 110 et 111 de la Loi de Finances pour 2020, créant des dispositifs d'exonération pour les territoires engagés en Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) et/ou en Opération de Revitalisation de Territoire (ORT),

Lu le projet de convention annexé au présent,

Entendu les élus manquer d'informations spécifiques sur les conditions de mise en œuvre des exonérations, du périmètre d'application, et de l'impact financier pour chaque commune,

Entendu les élus manquer de temps pour se prononcer avant la date du 21 janvier 2020, terme de l'instauration des exonérations par les Collectivités pour l'année 2020,

Entendu que les Collectivités pourront voter en octobre 2020 ces exonérations pour une éventuelle mise en œuvre en 2021,

Entendu le rappel aux communes signataires de déléguer à leur Maire le pouvoir de signature de la convention fixée le 20 janvier 2020 en Préfecture des Ardennes,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le projet de convention annexé,
- * **décide** de reporter le vote relatif aux exonérations par manque d'informations,
- * **décide** de réunir en urgence le Conseil de Communauté au besoin, selon la portée des informations complémentaires reçues avant le 20 janvier 2020.

B. AFFAIRES FINANCIÈRES

2020-01-004 Demande de subvention au titre du Contrat de Territoire pour le financement du Petit Train Touristique Routier (PTTR)

Vu le Contrat de Territoire 2017-2019 signé le 6 juillet 2017 entre le Département des Ardennes et la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse,

Vu la délibération n° 2019-06-126 du 11 juin 2019 portant sur la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation du Territoire,

Vu l'avenant n° 1 au Contrat de Territoire modifiant l'échéance fixée à 2025 et la programmation des actions dans laquelle a été intégré l'acquisition d'un Petit Train Touristique Routier (PTTR),

Vu la délibération n° 2019-09-206 portant sur le développement de l'offre touristique du territoire et l'acquisition d'un Petit Train Touristique Routier (PTTR),

Vu la délibération n° 2019-10-237 du 22 octobre 2019 informant que, dans le cadre de ses délégations, le Président avait notifié le marché n° 19 MF 01 04 relatif à l'acquisition d'un PTTR, à la société SAAT,

Vu le courrier du 22 novembre 2019 du Conseil Départemental autorisant la Communauté à engager son investissement dès le 30 octobre 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le projet de plan de financement prévisionnel de l'action :

Postes de dépenses	Montant HT	Montant TTC	Ressources attendues	Montant €	%
Petit train touristique	125 000,00	150 000,00	Contrat de Territoire	14 040,00	11,23
			Autofinancement	110 960,00	88,77
			Total HT	125 000,00	100,00
			Retour FCTVA	24 606,00	16,404 ⁽¹⁾
			Autofinancement total	111 354,00	---
Total	125 000,00	150 000,00	Total TTC	150 000,00	

(1) Sur montant TTC

* **prend acte** de la rédaction et du dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'action inscrite au Contrat de Territoire par avenant n° 1 auprès du Département des Ardennes, dans le cadre du Contrat de Territoire.

2020-01-005 Précisions des délibérations n° 2017-01-024 du 17 janvier 2017 et 2019-12-293 du 27 décembre 2019 relatives à la cession à TDF des sites de réseau hertzien

Vu la délibération n° 2017-01-024 du 17 janvier 2017, prononçant favorablement la Communauté sur la vente à TDF de 7 terrains et bâtiments transférés du Syndicat Intercommunal pour les Réémetteurs de Télévision (SIRT) à la Communauté suite à la dissolution du SIRT,

Vu la délibération n° 2019-12-293 du 27 décembre 2019, précisant pour le site de REVIN que :

- la ville de REVIN est propriétaire de la parcelle portant les installations, bien que la Communauté soit propriétaire du bâtiment,
- la cession de cette parcelle ferait donc l'objet d'un acte à part directement signé entre la ville de REVIN et TDF,
- pour autant, TDF a accepté de maintenir le montant de la cession entre la Communauté et TDF à 380.000 €, bien que les surfaces cédées soient moins importantes que prévu initialement.

Entendu la demande du notaire de préciser qu'à l'occasion de la cession de cette parcelle par la ville de REVIN à TDF, notre Communauté ne réclamera, au titre du bâtiment, aucune indemnité à la ville de REVIN,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de renoncer à toute demande indemnitaire attachée à la cession entre la commune de REVIN et TDF concernant la parcelle n° C 154 et ses dépendances.

2020-01-006 Demande de subvention au titre du Contrat de Territoire pour le financement de la Mission d'accompagnement de la Communauté à sa candidature à l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Vu le Contrat de Territoire 2017-2019 signé le 6 juillet 2017 entre le Département des Ardennes et la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse,

Vu la délibération n° 2019-06-126 du 11 juin 2019 portant sur la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation du Territoire,

Vu l'avenant n° 1 au Contrat de Territoire modifiant l'échéance fixée à 2025 et la programmation des actions dans laquelle a été intégré une mission d'accompagnement à une candidature à l'Opération de Revitalisation du Territoire,

Considérant la nécessité de lancer une mission d'accompagnement de la Communauté à sa candidature à l'ORT devait être lancée,

Vu le courrier en date du 16 septembre 2019 du Conseil Départemental autorisant la Communauté à engager la mission d'accompagnement dès le 11 septembre 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le projet de plan de financement prévisionnel de l'action :

Postes de dépenses	Montant € HT	Montant € TTC	Ressources attendues	Montant €	%
Mission d'accompagnement de la Communauté à sa candidature à l'ORT	14 700	17 640	Contrat de Territoire	4 410	30
			Autofinancement	10 290	70
			Total HT	14 700	100
			Charge TVA	2 940	---
			Autofinancement total	13 230	---
Total	14 700	17 640	Total TTC	17 640	100

- * **prend acte** de la rédaction et du dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'action inscrite au Contrat de Territoire par avenant n° 1 auprès du Département des Ardennes, dans le cadre du Contrat de Territoire.

2020-01-007 Cotisation à l'Association des Maires du Département des Ardennes (AMDA) pour 2019

Vu le courrier du 11 février 2019, de l'Association des Maires du Département des Ardennes (AMDA) nous invitant à verser la cotisation 2019, d'un montant de 4 414,02 € en qualité de membre de celle-ci,

Vu la délibération n° 2019-02-031 du 27 février 2019, refusant la hausse de cotisation à l'AMDA,

Vu le courrier du 26 mars 2019 de l'AMDA réaffirmant le niveau de cotisation, celle-ci ayant été actée en Assemblée Générale,

Vu la délibération n° 2019-04-085 du 11 avril 2019, décidant de ne verser que la part historique, calculée sur le nombre d'habitants, soit un montant de 1 455,48 €, au prétexte que la cotisation 2019 demandée justifiée par les nouveaux locaux ne s'y prêtait pas,

Considérant que l'A.MDA est désormais installée au 18, avenue Georges Corneau (Résidence Arduinna), à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de verser le complément de la cotisation 2019, soit 2 958,54 €, régularisé sur la cotisation 2020.

B. DEKENS

R. CHRISMENT

R. DEBOWSKI

P. GILLAUX

L. AMAR

M. IGLESIAS

O. BADRÉ

D. BORIN

F. BOUDGHASSEM

D. HAMAIDE

R. ITUCCI

A. PETROTTI

C. WALLENDORFF

J.-C. JACQUEMART

B. DEFORGE

D. FLORES

R. CHOIN

J. HIGUET

B. DUMON

D. DURBECQ

G. GIULIANI

J.-M. MARTIN

D. RUELLE

J.-P. DEVRESSE

A. COURTOIS

J.-L. GRABOWSKI